☑ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☐ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : 6000004116 (Première et unique option de renouvellement)
Services pour le transport et l'élimination des matières dangereuses en contenants, celles contaminées aux BPC ainsi que les fluorescents...

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Historique d'adjudication (suite)
Détails par contrat (suite) :

Contrat : 6000004116 Bloc 3-Fluorescents et autres lampes usagés
Montant autorisé TTI (sans contingence) : 16 728,86 $
Période couverte par l'autorisation : 1er octobre 2020 à 30 septembre 2022
Adjudicataire : Aevitas inc.

Pour le Bloc 1 - Matières dangereuses en contenants, le montant pour la présente option de renouvellement est de 621 088,06 $ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur de ce contrat au montant de 1 224 086,18 $ toutes taxes incluses.

Pour le Bloc 2 - Matières dangereuses contaminées aux BPC, le montant pour la présente option de renouvellement est de 53 003,49 $ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur de ce contrat au montant de 106 006,98 $ toutes taxes incluses.

Pour le Bloc 3 - Fluorescents et autres lampes usagés, le montant pour la présente option de renouvellement est de 16 728,86 $ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur de ce contrat au montant de 33 457,72 $ toutes taxes incluses.

La présente recommandation vise à autoriser l'exercice de la première et seule option de renouvellement du contrat. Le montant total pour les présentes options de renouvellement est de 690 820,41 $ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur totale des contrats à un total de 1 363 550,88 $ toutes taxes incluses.

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Justification de la levée d'option
L'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour le Bloc 1 se fait avec une augmentation de 3,0 % du prix global conformément aux prix énoncés et identifiés par le soumissionnaire à son bordereau de prix (article. 2.03 Contrat).

Pour le Bloc 2 et le Bloc 3, l'exercice des options de renouvellement du contrat se fait sans aucune augmentation du prix global conformément aux prix énoncés et identifiés par le soumissionnaire à son bordereau de prix (article. 2.03 Contrat).

Compte tenu de la situation actuelle avec un IPC-Montréal moyen sur 12 mois de 5,03 %, il est à l'avantage de la STM d'exercer les options de renouvellement pour ces contrats. De plus, la hausse du carburant Diesel à elle seule (+7,99 %) dépasse l'indice composite de l'IPC.